NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

82 N° 4 1960

Évangélisation et collégialité apostolique

Jean COLSON

p. 349 - 372

https://www.nrt.be/it/articoli/evangelisation-et-collegialite-apostolique-1869

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Evangélisation et collégialité apostolique

Comment s'est exercée la Mission évangélisatrice de l'Eglise à la période apostolique et subapostolique? A ce sujet nous poserons deux questions : 1) Quels étaient les évangélisateurs? — 2) Comment se répartissait le champ apostolique?

I

QUELS ETAIENT LES EVANGELISATEURS ?

Ouvrons le livre des Actes des Apôtres, chap. 2.

C'est le matin de la Pentecôte : « Il y avait, résidant à Jérusalem, des hommes pieux venus de toutes les nations qui sont sous le ciel » (2, 5).

« *Pierre,* alors, debout *avec les Onze* éleva la voix et *leur adressa la parole...* » (2, 14).

Plus loin, on lit : « Avec beaucoup de puissance, les apôtres rendaient témoignage à la résurrection du Seigneur Jésus » (4, 33).

Et plus loin encore : « Par les mains *des apôtres* il se faisait de nombreux signes et prodiges parmi le peuple... Des croyants de plus en plus nombreux s'adjoignaient au Seigneur... Alors intervint le grand-prêtre, avec tous ceux de son entourage. Pleins d'animosité, ils mirent la main sur les apôtres et les jetèrent dans la prison publique. Mais, pendant la nuit, l'Ange du Seigneur ouvrit les portes de la prison et, après les avoir conduits dehors, leur dit : « *Allez* annoncer hardiment au peuple *dans le temple toutes les paroles de cette vie-là.* » Dociles à ces paroles, *ils* entrèrent au Temple dès le point du jour et *se mirent* à *enseigner...* Alors le commandant du Temple partit avec ses hommes et ramena *les apôtres...* Ils *les* firent comparaître devant le Sanhédrin. Le grand-prêtre *les* interrogea : « Nous vous avions formellement interdit d'enseigner en ce nom-là. Or voici *que vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine...* » Après les avoir fait battre de verges, ils *leur* interdirent de *parler au nom de Jésus,* puis les relâchèrent. P*our eux, ils* s'en allèrent tout joyeux... Et chaque jour, au Temple et dans les maisons, ils ne cessaient d'*enseigner et d'annoncer la Bonne Nouvelle* du Christ Jésus. » (5, 12, 14, 17, 21, 26, 28, 40, 42).

Bref, la première mission d'évangélisation à Jérusalem est faite par le *collège apostolique des Douze,* par « *Pierre et ceux qui sont avec lui* », selon l'expression par laquelle *Marc* (1, 36) et *Luc* (9, 32;

8, 45) désignent le collège apostolique dont Pierre apparaît comme le facteur d'unité et le porte-parole.

L'évangélisation est une œuvre *essentiellement collégiale* des Douze. C'est ce que souligne encore l'élection de Mathias qui complète le collège apostolique amputé par la trahison de Judas : « Il faut donc, dit Pierre, que de ces hommes qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu au milieu de nous... il y en ait un qui devienne *avec nous* (σὺν ἡμῖν) témoin de sa résurrection... Le sort tomba sur Mathias et il fut *adjoint* avec les onze apôtres (συγκατεψηφίσθη μετὰ τῶν ἕνδεκα ἀποστόλων) (1, 21, 22, 26).

Certes, très vite d'autres que les Douze font œuvre d'évangélisateurs. C'est Etienne, à Jérusalem. Puis, à la suite de la lapidation de ce dernier, « ceux-là donc qui avaient été dispersés s'en allèrent de lieu en lieu annonçant la parole de la Bonne Nouvelle » (8, 4). Il s'agit des « Sept » préposés au service des tables, mais qui, très vite, deviennent évangélisateurs à leur tour (c'est le titre donné à Philippe dans Ac 21, 8). Leur catéchèse s'est cristallisée dans le « discours » d'Etienne au chapitre VII des Actes. Et « c'est ainsi que Philippe, qui était descendu dans un ville de la Samarie, y prêchait le Christ. Les foules unanimes s'attachèrent à ses enseignements... » (8, 5-6). Mais, « apprenant que la Samarie avait accueilli la Parole de Dieu, *les Apôtres* qui étaient à Jérusalem y *envoyèrent* Pierre et Jean » (8, 14). Et Pierre suivra Philippe dans l'évangélisation des villes de la côte (Ac 9, 32 ss). Là encore, la mission évangélisatrice apparaît collégiale. Ce sont les *Apôtres* en *corps* qui en ont la charge. Lorsqu'ils instituent les « Sept », ils se la réservent : « Il ne sied pas que nous délaissions la Parole de Dieu pour servir aux tables... Nous resterons assidus à la Prière et à la Diaconie de la Parole » (6, 2-4). Certes, Etienne, Philippe, les « Sept », d'autres avec eux, peut-être, peuvent bien évangéliser. Mais *corporativement, solidairement avec le collège apostolique.*

Même remarque à propos de Saul. Aussitôt après sa conversion, « il se mit à prêcher Jésus dans les synagogues, proclamant qu'il est le Fils de Dieu » (9, 20) ; « Il confondait les Juifs de Damas en démontrant que Jésus est bien le Christ » (9, 22). « Arrivé à Jérusalem, il essayait de se joindre aux disciples... Alors, Barnabé le prit avec lui, l'amena aux Apôtres et leur raconta comment, sur le chemin, Saul avait vu le Seigneur, et avec quelle assurance il avait prêché à Damas au nom de Jésus. Dès lors il *allait* et *venait avec eux* dans Jérusalem, *prêchant avec assurance* au nom du Seigneur » (9, 26-28).

Dans le cas de Paul encore, l'évangélisation est collégiale. Paul a **été adjoint aux Douze, et les Douze ont reconnu l'apostolat de Paul.**

Ils ont reconnu « que l'apostolat de Paul, né en dehors de leur collège, était aussi destiné par Dieu à accomplir *en dehors* d'eux *la tâche qui était la leur*. En un mot, ils reconnaissaient que l'apostolat de Paul était *l'accomplissement du leur*, et que *l'union avec Paul leur était indispensable, s'ils désiraient se montrer fidèles à leur propre apostolat.* » (J. L. Leuba, *L'Institution et l'Evénement*, p. 64). « *Paul d'autre part s'est uni aux Douze.* (Il) ne s'est pas borné à reconnaître seulement l'apostolat des Douze comme un des points essentiels du contenu de son évangile. Il a tenu à travailler *en communion avec eux.* » (p. 72). Certes, il écrit dans l'épître aux Galates : « Quand Celui qui dès le sein maternel m'a mis à part et appelé par sa grâce daigna révéler en moi son Fils pour que je l'annonce parmi les païens, aussitôt, sans consulter la chair et le sang, sans monter à Jérusalem trouver les apôtres mes prédécesseurs, je m'en allai en Arabie, puis je revins encore à Damas. » (Ga 1, 15-17). Ce que Paul revendique ici, c'est d'être « apôtre », non de la part des hommes, ni par l'intermédiaire d'un homme, mais par Jésus-Christ et Dieu le Père qui l'a ressuscité des morts. » (Ga 1, 1). — autrement dit non un délégué des Douze mais un égal. Pour ce qui est de l'évangélisation, cependant, Paul tient à travailler *collégialement* avec eux : « Ensuite, poursuit-il, après trois ans, je montai à Jérusalem rendre visite à Céphas (1, 18)... Ensuite, au bout de quatorze ans, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabé et Tite que je pris avec moi... et je leur exposai l'Evangile que je prêche parmi les païens, mais séparément aux notables, de peur de *courir ou d'avoir couru pour rien...* » (Ga 2, 1-2).

Paul en particulier apparaît, en outre, entouré d'un groupe d'« adjoints » dans son œuvre d'évangélisation. C'est Barnabé, qualifié d'apôtre (Ac 14, 14), lors de son premier voyage missionnaire. C'est Silas, lors du deuxième, le Silvain, sans doute de I et II Thessaloniciens, que Paul dénomme apôtre (I Th 2, 6). C'est Andronicus et Junias « distingués parmi les apôtres » (Rm 16, 17). On trouve des collaborateurs (συνεργοί): Clément (Ph. 4, 3), Epaphrodite (Ph 2, 25, 4-18), Aristarque, Marc et Justus (Col 4, 10-11), Timothée (Rm 16, 21), Tite (2 Co 8, 23), Démas et Luc (Phm 24). Archippe est qualifié de συστρατιώτης (Phm 2). Il lui fait dire par ailleurs : « considère la fonction que tu as reçue au nom du Seigneur pour la bien remplir » (Col 4, 17). Les titres de σύνδουλος, διάκονος, sont donnés à Epaphras (Col 1, 7), à Tychique (Ep 6, 21; Col 4, 7; cfr Tt 3, 12; 2 Tm 4, 12), à Timothée (I Tm 4, 6; 1 Th 3, 2; etc.).

Avec le titre d'apôtres ou le titre de « collaborateurs » ou tout autre titre, ils sont adjoints aux Douze ou à l'un des Apôtres, mais par lui au collège apostolique avec plus ou moins pleins pouvoirs (il est

difficile de déterminer l'extension de leurs pouvoirs) pour annoncer *avec eux* la Bonne Nouvelle.

Tout ce qu'on peut dire c'est qu'ils annoncent le Christ Jésus, Fils de « Dieu » (2 Co 1, 19). C'est Dieu qui les a rendus capables (ἱκάνωσεν), leur a donné le pouvoir (ἱκανότης) d'être les ministres d'une nouvelle Alliance. Ils sont chargés du Ministère de l'Esprit qui vivifie (2 Co 3, 5, 6). Leur ministère confère la justice (3, 9). Ils tiennent leur autorité de Dieu lui-même qui a mis en ses ministres un reflet de sa gloire (2, 3, 7, 13; 4, 3, 6, 18). Cette autorité de droit divin leur donne le pouvoir de parler en toute franchise en s'adressant à la conscience des hommes. Ils sont les ambassadeurs, les plénipotentiaires du Christ : c'est comme si Dieu exhortait par eux (5, 20). Ils sont les collaborateurs de Dieu, ses coopérateurs (6, 1). Ils sont essentiellement les Ministres de l'Evangile (Ep 3, 7; 1 Th 2, 4; 3, 2; Ph 2, 22). Bref l'apôtre est le « Ministre liturgique (l'officiant) du Christ Jésus auprès des nations ayant pour fonction sacerdotale l'Evangile de Dieu afin que les nations deviennent une offrande sacrificielle agréable, sanctifiée dans l'Esprit Saint » (Rm 16, 16).

Ces collaborateurs, Paul, par exemple, les envoie ici et là, soit pour évangéliser, soit pour le représenter temporairement, inspecter, organiser, redresser. C'est ainsi qu'il dépêche Timothée chez les Thessaloniciens « avec mission de les affermir et de les encourager dans leur foi, pour que personne ne se laisse ébranler parmi les tribulations. » (1 Th 3, 2). Il envoie le même Timothée aux Corinthiens, en leur recommandant de veiller à ce qu'il se sente à l'aise au milieu d'eux : « car il travaille comme lui à l'œuvre du Seigneur » (1 Co 16, 10). Une autre fois il leur envoie Tite, « qui est son compagnon et son collaborateur auprès d'eux. » (2 Co 8, 23). Aux Ephésiens, il envoie Tychique, « son frère bien-aimé, qui est un fidèle ministre du Seigneur, pour leur donner de ses nouvelles et consoler leurs cœurs » (Ep 6, 21). Chez les Colossiens, c'est Tychique que nous voyons partir, « le frère bien-aimé, le fidèle ministre du Seigneur, et son compagnon au service de Dieu. » (Col 4, 7). Dans tous les cas, il s'agit d'apôtres itinérants, adjoints d'un membre du collège apostolique et participant à sa charge d'évangélisation. Ils en sont les collaborateurs, les « coadjuteurs ».

Sous le couvert de cette charge, apparaissent des usurpateurs : « Ce que je fais, je continuerai à le faire, écrit Paul à Corinthe, afin d'enlever tout prétexte à ceux qui en voudraient bien un, pour se faire reconnaître les mêmes titres de gloire que nous. Ces gens-là sont de faux apôtres, des ouvriers perfides, qui se déguisent en apôtres du Christ... en ministres de justice » (2 Co 11, 12-15). L'Apocalypse, en outre, écrit à l'« ange » de l'Eglise d'Ephèse : « Tu a mis à l'épreuve ceux qui usurpent le titre d'apôtre, et tu les as trouvés menteurs »

La fonction d'*apôtre* a donc très vite largement débordé le cercle des Douze. D'où la nécessité de mettre à l'épreuve ceux qui se présentent comme investis de cette charge. C'est de cette mise à l'épreuve qu'il est question, précisément dans la *Didaché* XI, 3-6 : « que tout apôtre arrivant chez vous soit reçu comme le Seigneur [1] ». Pour la Didaché, la pierre de touche de l'authenticité de la fonction de l'apôtre sera son désintéressement, ainsi que Paul le rappelait en particulier aux Corinthiens (2 Co 10, 7-21 ; cfr Ph 4, 10 ss). Or, pour la Didaché tout apôtre qui cherche à s'incruster dans une communauté est un « *faux prophète* » (ψευδοπροφήτης) (XI, 5). Tout *apôtre* qui cherche à exploiter une communauté est également un « *faux prophète* » (XI, 6). Le fait que les termes « apôtre » et « prophète » sont interchangeables dans ce texte témoigne, semble-t-il, que « l'apostolat » proprement dit est rangé dans la catégorie du « prophétisme » qui caractérise essentiellement « tout homme venant au nom du Seigneur » : πᾶς δὲ ὁ ἐρχόμενος... ἐν ὀνόματι κυρίου (XII, 1). Et, certes, il y a dans l'Eglise deux sortes d'hommes « venant au nom du Seigneur » : d'une part, le « représentant » ou « plénipotentiaire » du Seigneur Jésus, son apôtre (*šeliah*) (XI, 4) : d'autre part « quiconque parle en esprit » (XI, 8), autrement dit les « inspirés ». On ne peut critiquer un prophète qui parle en esprit, car « le péché contre l'Esprit est irrémissible » (XI, 7), mais il est bon de se méfier. Quiconque parle, soi-disant, en esprit n'est pas forcément prophète. On éprouvera l'authenticité de son inspiration à sa conduite (XI, 8), à sa sobriété (XI, 9), à la correspondance de son comportement avec la vérité qu'il prêche (XI, 10), encore que certaines de leurs pratiques puissent paraître étranges à première vue (XI, 4), enfin à son désintéressement (XI, 12). « Tout itinérant [2] qui se présente au nom du Seigneur, il faut l'accueillir, puis l'éprouver pour le juger, le secourir, *s'il ne fait que passer. Mais il ne devra pas demeurer plus de deux ou trois jours. S'il veut s'établir dans la communauté, qu'il travaille pour se nourrir.* Et s'il n'a pas de métier, il faut aviser à ne pas laisser un chrétien oisif. *S'il ne veut pas agir ainsi, c'est un trafiquant du Christ* (Χριστέμπορος). Il faut se *garder de tels individus* (XII).

Puis, aussitôt après, *la Didaché,* semblant se contredire, ajoute : « *Tout vrai prophète qui veut s'établir chez vous* mérite sa nourriture ; pareillement l'enseignant véritable gagne, lui aussi, comme

---

1. On retrouve la notion très exacte du *šeliah* juif : « Le šeliah de quelqu'un c'est comme si c'était lui-même » dit la Mishnah (*Berakoth* V, 5). — Notion reprise dans les synoptiques pour caractériser la fonction des apôtres de Jésus : « Qui vous reçoit, me reçoit » (cfr Mt 10, 40).

2. Πᾶς δὲ ὁ ἐρχόμενος ne désigne pas ici n'importe quel chrétien comme le croit le P. Audet mais le prophète ou *apôtre itinérant;* cfr XI, 4 : πᾶς δὲ ἀπόστολος ἐρχόμενος...cfr J. P. Audet, *La Didaché*, Paris, 1958.

« l'ouvrier » sa nourriture. « Tu prendras donc, du pressoir et de l'aire, des bœufs et des brebis, les *prémices de tous les produits, tu les donneras aux prophètes, car ils sont vos grands-prêtres* » (οἱ ἀρχιερεῖς ὑμῶν, XIII, 1-3). Il semble qu'ici nous revenons à une catégorie de prophétisme que j'appellerais, si j'osais, « apostolique ». Bref, il s'agit — semble-t-il — d'apôtres. Peut-être l'apôtre doit-il démontrer, lui aussi, par son désintéressement, qu'il n'est pas un faux prophète, être mis à l'épreuve en limitant son séjour (son premier séjour, sans doute) à deux jours, encore que cela ne soit pas indiqué expressément, mais on peut le supposer d'après la règle donnée précédemment pour l'accueil de quiconque « vient au nom du Seigneur ». Mais, lorsque la preuve a été faite que c'est un vrai prophète, il ne lui est pas interdit de se fixer. Et il se pourrait, très précisément, qu'en XIII, 1, le « vrai prophète soit à ranger dans la catégorie des « apôtres prophètes » plutôt que dans la catégorie des « prophètes parlant en esprit ». Il est rapproché, par ailleurs, du « vrai didascale » qui a droit, lui aussi, à sa nourriture (XIII, 2). Le « vrai prophète » semble donc moins un inspiré qu'un apôtre didascale, ou prédicateur, dont il est question plus haut et qui était à recevoir « comme le Seigneur » (XI, 2), ainsi que tout apôtre qui doit être reçu « comme le Seigneur » (XI, 4). Un tel « prophète » ne parle pas seulement « en esprit », mais au nom du Seigneur dont il est le « représentant », l'apôtre (šeliah).

Eusèbe a gardé, dans une page célèbre, le souvenir de « ces *évangélisateurs qui avaient le premier rang dans la succession des apôtres* ». Disciples merveilleux de tels maîtres, ils bâtissaient sur les fondements des Eglises que ceux-ci avaient établies en chaque pays, ils développaient et étendaient la prédication de l'Evangile et ils répandaient au loin par toute la terre les germes sauveurs du Royaume des cieux... Ils commençaient par accomplir le conseil du Sauveur. Ils distribuaient leurs biens aux pauvres, puis ils quittaient leur patrie et allaient remplir la mission d'évangélisateurs. A ceux qui n'avaient encore rien entendu de l'enseignement de la Foi, ils allaient, à l'envi, prêcher et transmettre le livre des divins évangiles. Ils se contentaient de jeter les bases de la Foi chez les peuples étrangers, y établissaient des pasteurs. Ensuite, ils partaient vers d'autres contrées et d'autres nations, avec la même grâce et le secours de Dieu, car les nombreuses et merveilleuses puissances de l'Esprit divin agissaient en eux encore en ce temps... Il nous est impossible d'énumérer et de citer par leur nom tous ceux qui, *lors de la première succession des apôtres,* devinrent les pasteurs ou les *évangélistes* des diverses Eglises du monde. » Et Eusèbe de donner seulement les noms de Clément de Rome et d'Ignace d'Antioche (Eusèbe, *H. E.*, III, XXXVII-XXXVIII).

Si les évangélisateurs sont en général itinérants, quelques-uns, tels

précisément Clément de Rome ou Ignace d'Antioche, apparaissent s'être fixés dans une Eglise. Mais leur mission déborde très au-delà de cette Eglise. Laissons de côté Clément qui pose le problème de la primauté de Rome. Mais Ignace s'intitule « le surveillant de Syrie ». Sa surveillance s'étend à la Cilicie. Il écrit aux Eglises d'Asie pour les affermir dans l'évangile. Polycarpe, à Smyrne, est appelé « Docteur apostolique », « Docteur de l'Asie ». Nous y reviendrons dans la deuxième partie de cet exposé.

*

* *

Par contre, dès le début de l'Eglise, à côté des *évangélisateurs apostoliques,* apparaît l'institution dans chaque Eglise locale d'« *administrateurs* » de la Parole et de la Liturgie, et *surveillants* de la communauté.

A Jérusalem, ce sont les presbytres qui reçoivent les secours pour les pauvres de la communauté (Ac 11, 29-30) — (Lors de la grande famine, sous Claude, lorsque « les disciples d'Antioche » décidèrent d'envoyer, chacun selon ses moyens, un secours aux frères qui habitaient la Judée, ce secours fut envoyé aux « Presbytres »). Ils se groupent à l'ombre des apôtres (cfr Ac 15, 2) : « Il fut décidé que Paul et Barnabé, avec quelques autres des leurs, monteraient à Jérusalem trouver les apôtres et les « Presbytres » pour traiter cette question » (cfr 15, 22). Ils se groupent plus précisément, surtout après le départ des Douze, auprès de Jacques, frère du Seigneur (Ac 21, 17), autour de qui, même avant le départ des Douze, se rassemblait la communauté dont il fait figure de centre et de chef local (Ac 12, 17 : « Faites-le savoir à Jacques et aux frères »).

De même à Lystres, Iconium, Antioche de Pisidie, Paul et Barnabé « désignèrent des presbytres *dans chaque Eglise,* après avoir prié et jeûné, puis ils les confièrent au Seigneur en qui ils avaient cru » (Ac 14, 23).

« De Milet, Paul envoya chercher à Ephèse les presbytres de cette Eglise » (Ac 20, 17), et il leur dit : « Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau dont l'Esprit Saint vous a institués *surveillants* pour paître l'Eglise de Dieu... il s'introduira parmi vous des loups cruels qui n'épargneront pas le troupeau, il surgira du milieu même de vous des hommes qui, par leurs discours pervers, essaieront d'entraîner les disciples à leur suite. Veillez donc... » (Ac 20, 28-30).

Dans la première Epître à Timothée, à Ephèse encore, il sera question « des presbytres qui président », qui « s'appliquent à la parole et à l'enseignement » (5, 17), ou qui manquent à leurs devoirs et doivent être réprimandés devant tous, afin que les autres en conçoivent une crainte salutaire (5, 20).

Tite a reçu mission en Crète, pour établir, *dans chaque ville,* des presbytres (Tt 1, 5).

Aux communautés du Pont, de Galatie, de Cappadoce, d'Asie, de Bithynie, la 1re de Pierre écrit : « Les presbytres qui sont *parmi vous,* je les exhorte... Paissez le troupeau de Dieu *qui vous est confié,* le surveillant... non en faisant les seigneurs à *l'égard de ceux qui vous sont échus en partage* mais en devenant les modèles du troupeau. Et quand viendra le Chef des pasteurs... etc. » (I P 5, 1-4).

Dans la première Epître aux Thessaloniciens (5, 12) et dans l'Epître aux Romains (12, 7), il est question de « présidents » (προϊσταμένοι) : « Nous vous demandons, frères, d'avoir des égards pour ceux qui, parmi vous, se donnent de la peine, qui vous *président* dans le Seigneur et qui vous reprennent. » Dans la 1re Epître aux Corinthiens (12, 28), il est question de « pilotes » (gouverneurs : κυβερνήσεις), dans Ephésiens (4, 11) de *pasteurs enseignants* (ποίμενες καὶ διδάσκαλοι), dans l'Epître aux Hébreux, d'« higoumènes » : « obéissez à vos higoumènes, et ayez pour eux de la déférence car ils *veillent sur vos âmes* comme devant en rendre compte » (He 13, 17; cfr 13, 24). Mais en 2, 2 : « Souvenez-vous de vos higoumènes, de ceux-là même *qui vous ont annoncé la Parole de Dieu.* Considérez l'issue de leur carrière et imitez leur Foi ». Ici, ce ne serait plus, semble-t-il, les chefs de la communauté locale qui soient désignés par ce titre, mais les *évangélisateurs.*

Dans l'Epître de Clément, il est question pour l'Eglise de Corinthe d'une « *surveillance* » (ἐπισκοπή) exercée au sein de la communauté locale par les presbytres ou épiskopes (surveillants) : « Que le troupeau du Christ vive en paix avec les presbytres établis » (54, 2) « Vous donc, qui avez causé le principe de la discorde, soumettez-vous aux presbytres... apprenez à obéir » (57, 1-2). Leur fonction (ἐπισκοπή) comporte, en particulier, la présentation des offrandes (44).

Les Epîtres d'Ignace révèlent, dans chaque Eglise d'Asie, un collège de presbytres groupés autour d'un épiskope, dont le rôle essentiel est de faire l'unité de la communauté locale.

Dans la Didaché, ce sont les « apôtres-prophètes » qui sont les grands prêtres de l'Eglise. Et lorsqu'ils se fixent dans une communauté, ils ont droit, selon la mentalité juive, en vertu de la Loi du Deutéronome (18, 3-5; cfr Neh 10, 36-40) à l'offrande des prémices de la part des fidèles (Did. XIII, 3-7). Mais il n'y a pas un tel « prophète » dans toutes les communautés (XIII, 4). C'est pourquoi, afin de pourvoir, « le jour du Seigneur », à la fraction du « pain

eucharistique », « sacrifice » de la communauté (XIV), celle-ci doit élire des « épiskopes et des diacres dignes du Seigneur », qui « remplissent pour elle la *liturgie* des prophètes enseignants » (XV, 1). Ils ne doivent pas, comme certains chrétiens sont tentés, semble-t-il, de le faire, sans doute parce que ces épiskopes et diacres sont inférieurs aux « prophètes-apôtres », être méprisés. Ils sont en effet, au contraire, les « honorés » d'*entre vous* avec les prophètes et enseignants » (XV, 2).

Dans le *Pasteur* d'*Hermas* on lit : « Tu diras aux prohigoumènes de l'Eglise, de marcher droit dans les sentiers de la justice. » (II vis., 2, 6). « C'est à vous que je m'adresse maintenant, prohigoumènes de l'Eglise, à vous qui occupez les premiers sièges. » (III vis., 9, 7). « La Πρεσβυτέρα (l'Eglise) entra et me demanda si j'avais déjà remis le livre aux presbytres... Tu en donneras lecture dans cette ville aux presbytres qui sont à la tête de l'Eglise. » (II Vis., 4-2). Ailleurs il est question des épiskopes (IX Sim., 27, 2), des pasteurs (IX Sim., 31, 5-6). Par ailleurs, dans l'énumération des fonctions ecclésiales, la IIe vision énumère « les apôtres, les épiskopes, les enseignants et les diacres qui ont marché dans les saintes voies de Dieu et qui ont rempli avec pureté et dignité leurs fonctions d'épiskopes, de dicascales et de diacres pour le bien des élus de Dieu » (III Vis., 5, 1). D'autre part « les fondations de la tour (l'Eglise) sont composées de quatre assises, et parmi ces assises, l'une d'elles est composée de quarante pierres : ce sont des *apôtres* et des *enseignants* qui ont *prêché les enseignements du Fils de Dieu* » (IX Sim., 15, 4). Il semble qu'on retrouve ici, sous-jacente, la distinction entre la fonction locale des presbytres-épiskopes et celle des « apôtres » dont le ministère n'est pas localisé nettement dans une communauté, mais s'étend au loin pour « prêcher les enseignements du Fils de Dieu ».

Si la rédaction finale de « Pasteur » est à dater du pontificat de Pie I (milieu du IIe siècle), il semble bien que les diverses parties de l'ouvrage proviennent d'époques différentes. Or, dans la première partie du livre dont les sources paraissent remonter à la fin du Ier siècle, on lit : « Tu porteras mes paroles (c'est l'Eglise qui parle) à à la connaissance de tous les élus. Pour cela, tu feras deux copies du petit livre : tu enverras l'une à Clément et l'autre à Grapté — *Clément l'adressera aux autres villes, car c'est lui qui est chargé de* ce soin ; quant à Grapté, elle s'en servira pour l'instruction des veuves et des orphelins. « Ainsi donc — alors que dans le même passage l'Eglise demande de « remettre le livre aux presbytres... d'en donner lecture *dans cette ville* aux *presbytres* qui sont à la tête de l'Eglise » (II Vis., 4, 2), avant de « rapporter ses paroles aux élus de Dieu » (II Vis., 1, 3) — lorsqu'il s'agit de diffuser l'œuvre « dans les autres villes », c'est non les presbytres « qui sont dans cette ville à la tête

de l'Eglise », mais un ministre spécial chargé de ce soin : Clément. Est-ce celui qui écrivit la lettre aux Corinthiens et que son homonyme d'Alexandrie appellera encore à la fin du IIe siècle : « l'apôtre Clément » ? (Strom., 4, 17).

Dans l'Epître de Clément aux Corinthiens, en tout cas, la distinction est nette : « Les apôtres pour nous ont été envoyés, messagers de la Bonne Nouvelle, de la part du Seigneur Jésus-Christ... Selon les instructions donc qu'ils avaient reçues, et pleinement assurés par suite de la résurrection de N.S.J.C., par la parole de Dieu, avec une pleine assurance d'Esprit Saint, ils s'en allèrent annoncer la Bonne Nouvelle que le Royaume de Dieu doit venir. A travers les contrées donc, et les cités, s'en allant prêcher, ils instituèrent leurs prémices, après en avoir éprouvé l'esprit, comme « épiskopes » et « diacres » des futurs croyants... Ceux donc qui ont été institués par eux ou, dans l'intervalle, par d'autres hommes éminents, avec l'approbation de toute l'Eglise et qui ont rempli leur ministère d'une manière irréprochable vis-à-vis du troupeau du Christ avec humilité... ceux-là, nous croyons qu'il n'est pas juste de les rejeter du ministère. Ce serait une faute, en effet, et non légère pour nous, si ceux qui ont de manière irréprochable et pieuse offert les dons, nous les rejetions de l'" épiscopat '. » (I Clem., XLII - XLIV). Tandis que leur ministère était d'évangéliser, celui des épiskopes consiste, outre de présenter les offrandes, de faire vivre le troupeau du Christ dans la paix (LIV, 2).

Il ressort de l'ensemble de ces textes de l'époque apostolique et subapostolique que *la mission évangélisatrice proprement dite* est l'œuvre d'abord du *collège des Apôtres,* puis d'un *collège apostolique d'évangélisateurs, collège de plus en plus étendu,* dont les membres sont *en général itinérants,* encore que *tel* ou *tel* peut-être se soit *fixé dans une Eglise locale* (tel Clément à Rome, Ignace à Antioche, semble-t-il, peut-être Polycarpe à Smyrne). L'évangélisation est opérée *solidairement* par les membres de ce collège. Tandis que dans chaque Eglise locale existe *un collège d'administrateurs* dont le rôle est de « *surveiller* » leur communauté pour les garder dans l'unité de la foi et de la charité et d'accomplir la fonction liturgique.

Mais ces administrateurs locaux ne font pas *directement* œuvre d'évangélisation *proprement dite.*

II

COMMENT SE REPARTISSAIT LE CHAMP APOSTOLIQUE

A Jérusalem, primitivement, ce sont les Douze, collégialement autour de Pierre, qui nous sont présentés comme évangélisant la ville et tous ses milieux divers, non seulement les milieux autochtones (Ac

3), mais ceux qui résident à Jérusalem *venus de toutes les nations qui sont sous le ciel* : Parthes, Mèdes et Elamites, etc. (Ac 2, 5-11). Pas de différenciation non plus quant aux sectes : Hellénistes ou Hébreux ont été évangélisés par les Douze.

Lorsque, « le nombre des disciples augmentant, il y eut des murmures chez les Hellénistes contre les Hébreux », les Douze préposent sept Hellénistes au service des tables, se réservant le ministère de la Parole (6, 1-6). Etienne, l'un des sept, ne tardera pas à évangéliser. On le voit discuter avec la synagogue dite des affranchis, des Cyrénéens, des Alexandrins et d'autres de Cilicie et d'Asie (6, 9-10). A la suite de la persécution sous laquelle tombe Etienne, « ceux-là qui avaient été dispersés, s'en allèrent de lieu en lieu en annonçant la parole de la Bonne Nouvelle » (8, 4). Philippe évangélise une ville de Samarie (8, 5 ss), mais cette ville ne peut être considérée comme son fief. Pierre et Jean l'y suivirent et, « après y avoir rendu témoignage et prêché la parole du Seigneur, ils retournèrent à Jérusalem en évangélisant de nombreux villages Samaritains » (8, 14 ss, 25). Philippe évangélise ensuite les villes de la côte, Gaza (8, 26 ss), Azoth (40). « Continuant sa route, il annonçait la Bonne Nouvelle dans toutes les villes qu'il traversait, jusqu'à ce qu'il arrivât à Césarée (8, 40). Là, il s'installe, et on l'y retrouve des années plus tard, avec le titre d'« évangélisateur » (21, 8). Mais, là encore, il n'est pas question de territoire, ni de peuple réservé à son évangélisation. Pierre évangélise à son tour les villes de la côte et spécialement Césarée (9, 42 - 10, 1 ss).

De même à Antioche évangélisée d'abord par « ceux-là qui avaient été dispersés lors de la tribulation survenue à l'occasion d'Etienne », et qui, venus à Antioche, ne se contentèrent pas de prêcher la parole aux juifs, mais « s'adressaient aussi aux Grecs, leur annonçant la Bonne Nouvelle du Seigneur Jésus ». Là non plus, il n'est pas question d'un fief réservé : « La nouvelle en étant parvenue aux oreilles de l'Eglise de Jérusalem, on députa Barnabé à Antioche... Une foule considérable s'adjoignit ainsi au Seigneur. Barnabé partit alors chercher Saul à Tarse... il l'amena à Antioche. Toute une année durant ils vécurent ensemble dans l'Eglise et y instruisirent une foule considérable. » (11, 15-26).

Lorsque Saul se convertit, il évangélise à Damas même qui a déjà ses évangélisateurs (9, 13 ss) : « Aussitôt il se mit à prêcher dans les synagogues, proclamant qu'il est le Fils de Dieu » (9, 20; cfr 22).

De là, « sans monter à Jérusalem trouver ceux qui étaient apôtres avant lui, il s'en va en Arabie, puis revient encore à Damas. » (Ga 1, 17). Après trois ans il monte à Jérusalem (Ga 1, 18), il y est admis par les Douze, sur la recommandation de Barnabé, dans le cercle apostolique et, là, à Jérusalem même, qui pourrait être considéré comme le fief des Douze, « il allait et venait avec eux dans la ville, prêchant

Puis, c'est — de Tarse où il s'est enfui (Ac 9, 30) — l'évangélisation, sans doute, de sa province natale, la Cilicie où des Eglises bientôt apparaîtront constituées (Ac 15, 23).

Puis, c'est avec Barnabé, la mission évangélisatrice de Chypre, de la Pisidie, de la Lycaonie (Ac 13-14).

Dans chaque ville que Paul évangélise, il annonce le message d'abord aux juifs en synagogue (cfr Ac 13, 14 ss) puis il se tourne vers les païens (cfr Ac 13, 46 ss). Il en est de même à Iconium (Ac 14, 1-2). Il n'y a pas de discrimination de peuple, pas plus que lors de l'évangélisation d'Antioche (Ac 11, 19 ss).

Lorsque Paul monte de nouveau à Jérusalem, en compagnie de Barnabé (un lévite) et de Tite, il semble qu'un partage de l'évangélisation ait été fait en fonction, sinon du territoire, du moins des peuples : « Voyant que l'évangélisation des incirconcis m'était confiée, comme à Pierre celle des circoncis — car Celui qui avait agi en Pierre pour faire de lui un apôtre des circoncis, avait pareillement agi en moi en faveur des païens — et reconnaissant la grâce qui m'avait été départie, Jacques, Céphas et Jean, ces notables, ces colonnes, nous tendirent la main, à moi et à Barnabé, en signe de communion : nous irions, nous, aux païens, eux à la circoncision » (Ga 2, 7-9).

La Circoncision, ici, c'est avant tout les Juifs palestiniens, de mentalité très conservatrice. Carte blanche est donnée à Paul et à ses collaborateurs pour mener l'évangélisation en dehors de Palestine parmi les nations. Ce qui ne veut pas dire que, dans cette évangélisation en dehors de Palestine, parmi les nations, ils doivent se cantonner strictement en milieu païen, et ne pas prêcher aux juifs. Pas plus qu'il n'est interdit par là à Pierre et aux autres d'évangéliser en dehors de la Palestine et en milieu païen. Les faits contredisent d'ailleurs une telle interprétation : Paul, tout en proclamant son charisme spécial d'apôtre des nations (p. ex.: Rm 1, 14 : « je me dois aux Grecs comme aux barbares... de là mon empressement à vous porter l'Evangile à vous aussi, habitants de Rome »), Paul, non seulement au cours de son premier grand voyage missionnaire — nous l'avons vu — mais au cours des 2e et 3e voyages, ne cessera de prêcher le message d'abord aux juifs, avant de s'adresser aux païens. Ainsi à Philippes (Ac 16, 13 ss), à Thessalonique (Ac 17, 1 ss), à Bérée (17, 10 ss), à Corinthe (18, 4), à Ephèse (19, 8-10). De son côté, nous voyons Pierre évangéliser, à Césarée, la famille du païen Corneille malgré les réticences de Jérusalem (10-11), et *venir à Antioche,* où Paul et Barnabé ont jusqu'alors évangélisé (Ga 2, 11 ss) ; *peut-être* est-il allé à Corinthe (1 Co 1, 12).

Bref, l'accord conclu entre Paul et les « Colonnes » se schématise ainsi : les Eglises de Palestine garderont leur attitude conservatrice vis-à-vis des pratiques légales. Paul ne s'en occupera pas. Elles n'au-

ront à en répondre que devant Jacques, Céphas et Jean. Ceux-ci laisseront par contre Paul prêcher son évangile de liberté vis-à-vis des pratiques légales dans les milieux de la Diaspora où voisinent juifs et païens. Et Pierre lui-même est rappelé à l'ordre par Paul à Antioche pour ne pas avoir respecté cette liberté par son attitude de dérobade. Mais les champs d'évangélisation ne sont pas pour autant des exclusivités. Ce dont il s'agit dans le texte de l'Epître aux Galates, c'est moins une répartition de champs d'évangélisation qu'une question de charisme différent, de vocation particulière, d'indication providentielle désignant tel ou tel comme plus ou moins apte à *évangéliser tels ou tels milieux,* étant donné les mentalités. Rien d'une division juridique, strictement limitative, de territoire ou de peuple.

Certes, Paul, dans la 2e Epître aux Corinthiens, proteste véhémentement contre certains prédicateurs qui « empiètent sur le domaine d'autrui » :

« Pour nous, nous n'irons pas nous vanter hors de mesure, mais nous prendrons comme mesure la règle même que Dieu nous a assignée pour mesure, en nous faisant parvenir jusqu'à vous. Car, nous ne nous étendons pas indûment, comme ce serait le cas si nous n'étions pas parvenus jusqu'à vous; nous sommes bel et bien arrivés jusqu'à vous avec l'Evangile du Christ. Nous ne nous vantons pas hors de mesure, au moyen des travaux d'autrui; et nous avons l'espoir, avec les progrès en vous de votre foi, de nous agrandir de plus en plus suivant notre règle à nous, en portant l'Evangile au-delà de chez vous, au lieu d'empiéter sur le domaine d'autrui et de nous vanter de travaux tout faits. » (2 Co 10, 13, 16).

Mais ceux contre lesquels proteste Paul ne sont pas de véritables évangélisateurs. « Car, écrit Paul, ce gens-là sont de faux apôtres, des ouvriers perfides, qui se déguisent en apôtres du Christ » (2 Co 11, 13) et qui se font passer pour des « archiapôtres » (12, 11) pour saper l'évangélisation de Paul.

Car Paul n'est pas jaloux de son terrain d'évangélisation, même si l'on marche sur ses brisées en esprit de rivalité. Tant que la vérité du message n'est pas en danger et qu'il ne s'agit que de sa personne, qu'importe! C'est ainsi qu'aux Philippiens Paul écrit : « La plupart des frères, enhardis dans le Seigneur... redoublent d'une belle audace à proclamer sans crainte la Parole. Certains, il est vrai, le font par envie, en esprit de rivalité, mais pour les autres, c'est vraiment dans de bons sentiments qu'ils prêchent le Christ. Ces derniers agissent par charité, sachant bien que je suis voué à défendre ainsi l'Evangile; quant aux premiers, c'est par esprit d'intrigue qu'ils annoncent le Christ; leurs intentions ne sont pas pures; ils s'imaginent ainsi aggraver le poids de mes chaînes. Mais qu'importe? Après tout, d'une manière comme de l'autre, hypocrite ou sincère, le Christ est

annoncé et je m'en réjouis. Je persisterai même à m'en réjouir. » (Ph 1, 14-18).

Paul s'interdit, lui, d'évangéliser là où d'autres déjà évangélisent ou ont évangélisé. Non qu'il considère qu'il n'en ait pas le droit, ainsi aux Romains : « Je ne veux pas — écrit-il — vous laisser ignorer, frères, que j'ai souvent projeté de me rendre chez vous — mais j'en fus empêché jusqu'ici — afin de recueillir aussi quelque fruit parmi vous comme parmi les autres païens. Je me dois aux Grecs comme aux barbares... de là mon empressement à vous porter l'Evangile à vous aussi, habitants de Rome » (Rm 1, 13-14). Mais il s'est donné pour point d''honneur de limiter son apostolat aux régions où l'on n'a pas invoqué le nom du Christ, pour ne point bâtir sur des fondations posées par autrui et se conformer à ce qui est écrit : « ceux à qui on ne l'avait pas annoncé le verront et ceux qui n'en avaient pas entendu parler comprendront. » (Rm 15, 20-21).

Bref, les apôtres ont conscience, semble-t-il, que l'évangélisation du monde leur incombe *solidairement*. Et la répartition des champs d'apostolat se fait moins en raison d'une revendication d'un monopole personnel sur une région ou sur un peuple que par une règle tacite de courtoisie, si j'ose dire, de bon ordre, d'efficacité ou de tempérament, de charisme.

Si nous restreignons notre attention au champ d'apostolat d'un apôtre comme Paul, nous voyons qu'il exerce l'évangélisation, non seulement solidairement avec ceux qui furent apôtres avant lui : « Au bout de quatorze ans je montai de nouveau à Jérusalem... et je leur exposai l'Evangile que je prêche parmi les païens mais séparément aux notables, de peur de courir ou d'avoir couru pour rien » (Ga 2 1-2). Mais nous le voyons exercer cette évangélisation collégialement avec un groupe d'évangélisateurs groupés autour de lui, et qu'il envoie indifféremment, tantôt l'un, tantôt l'autre, dans une région ou un peuple. Timothée est envoyé chez les Thessaloniciens (1 Th 3, 2), ou chez les Corinthiens (1 Co 16, 10). Une autre fois c'est Tite qui est envoyé à Corinthe (2 Co 8, 23) ; Tichyque est envoyé chez les Colossiens (Col 4, 7) et à la cité qui n'est pas forcément Ephèse, encore que traditionnellement on parle d'Epître aux Ephésiens (cfr Ep, 6, 21). Nous retrouvons plus tard Tite en Crète (Tt 1, 5) et Timothée à Ephèse (1 Tm 1, 3), d'où Paul le rappelle après y avoir envoyé Tichyque (2 Tm 4, 11-12). Il rappelle de même Tite lorsqu'il aura envoyé Artémas ou Tichyque (Tt 3, 12).

Bien mieux, Silas ou Silvanus, compagnon d'évangélisation de Paul, lors du deuxième voyage missionnaire (Ac 15, 40; 16, 25; 17, 10; 1 et 2 Th 1, 1), semble être devenu ensuite collaborateur de Pierre (1 P 5, 12). De même, Jean-Marc, collaborateur de Paul et Barnabé une première fois (Ac 13, 5-13), devenu collaborateur exclusif de

Barnabé après mésentente avec Paul (Ac 15, 37-39), redevenu collaborateur de Paul (2 Tm 4, 11), semble être devenu collaborateur de Pierre (1 P 5, 13; Irénée, *Adv. Haer.*, III, 1, 1; Eusèbe, *H. E.*, II, XV, 1-2).

Dans tous ces cas non plus, ces évangélisateurs ne sont pas liés à un territoire déterminé, ni à un peuple, ni même à tel apôtre. Ils exercent l'évangélisation solidairement avec les autres évangélisateurs et avec tous les apôtres. Et les Eglises fondées, organisées, visitées par eux ou par tel ou tel apôtre, ne constituent pas des fiefs, mais toutes ensemble elles constituent l'Eglise unie par la collégialité apostolique. Ni les apôtres proprement dits, ni leurs collaborateurs dans l'évangélisation ne sont liés ni à un territoire, ni à un peuple, ni à une cité, ni à une communauté.

Chaque communauté, dans chaque cité, a un collège d'administrateurs locaux, sédentaires, appelés nous l'avons vu de noms divers : presbytres, épiskopes, etc. Ces administrateurs locaux sont liés à une communauté pour un lieu déterminé. Ils administrent (au grand sens du terme) la communauté locale, la gardent dans la foi et l'unité. Ils ne sont pas à proprement parler des évangélisateurs, encore qu'ils doivent avoir souci de continuer et d'approfondir l'évangélisation dans les limites du territoire ou du peuple à eux commis. Mais les évangélisateurs, eux, sont pour tous les peuples, toutes les cités, tous les lieux, toute la terre. Ils constituent un collège qui est solidairement responsable de l'évangélisation du monde. Les répartitions de leurs champs apostoliques respectifs sont contingentes.

*
* *

Si, maintenant, nous considérons la période subapostolique, nous voyons Clément de Rome (qualifié, par Clément d'Alexandrie, du titre « d'apôtre » et donné par Eusèbe comme un de ceux « qui avaient le premier rang dans la succession des apôtres » et qui « lors de la première succession des apôtres devinrent les pasteurs ou les évangélistes des diverses Eglises du monde ») intervenir auprès de la communauté de Corinthe. Mais nous laisserons de côté ce cas, étant donné qu'il s'agit de l'Eglise de Rome et qu'interfère ici le problème de sa primauté.

Les lettres de saint Ignace d'Antioche, par contre, sont la preuve qu'un successeur des apôtres (lui aussi est donné par Eusèbe comme un de ceux « qui avaient le premier rang dans la succession des apôtres » et qui « lors de la première succession des apôtres devinrent les pasteurs ou les évangélistes des diverses Eglises du monde »), à cette époque, a conscience, tout en incarnant une Eglise locale qu'il prési-

de et dont il est le centre d'unité, d'être non exclusivement responsable d'un territoire ou d'un peuple.

Mais ici, une question se pose : les « épiskopes » auxquels Ignace écrit, sont-ils tous des successeurs des apôtres, ou seulement des présidents de presbytérium? Ce qui semble sûr, c'est qu'Ignace, lui, est un successeur des apôtres. Si l'on se reporte à ce que nous a conservé Eusèbe au sujet de ceux « qui avaient le premier rang dans la succession des apôtres », qui « jetaient les bases de la foi chez les peuples étrangers et y établissaient des pasteurs, qui, lors de la première succession des apôtres, devinrent les pasteurs ou les évangélistes des diverses Eglises du monde » (*H.E.*, III, 37), il cite expressément Ignace d'Antioche. Cependant, d'après les lettres d'Ignace lui-même, il s'intitule « épiskope de Syrie » (Rm 2, 2). Il demande aux Romains de « se souvenir dans leur prière de l'Eglise de Syrie, qui, à ma place, comme pasteur, n'a que Dieu; seul Jésus-Christ sera son Evêque, et votre charité » (Rm 9 - cfr Ep 12 - Rm 5, 1; 10, 2 - Ep 21, 2; Magn., 14, 1 - Trall., 13, 1 - Smyrn. 2, 2 - Pol., 7, 2; 8, 2).

Pourtant les Eglises syriennes avaient chacune certainement leur propre « épiskope » local [3]. Nous aurions affaire pour ce qui est d'Ignace avec un successeur d'apôtre évangélisateur et pasteur suprême de toutes les Eglises locales de Syrie.

Dans ce cas, en écrivant aux Eglises d'Asie, Ignace manifeste la conscience qu'il a de la solidarité des successeurs d'apôtres dans l'évangélisation et le contrôle du message évangélique dans toute l'Eglise. D'autant plus qu'en Asie, nous trouvons Polycarpe, « le Docteur de l'Asie et le Père des chrétiens » (*Mart. Pol.*, 12). Polycarpe est pour les chrétiens d'Asie « un Docteur apostolique et prophétique en leur temps » (*ib.*, 16). Polycarpe, de son côté, écrit à l'Eglise de Philippes avec, tout ensemble, humilité et conscience de son autorité, lorsqu'il se compare à l'apôtre Paul : « Nous ne pouvons, ni moi, ni aucun de ma sorte, atteindre à la sagesse du bienheureux et glorieux Paul qui, pendant son séjour au milieu de vous, enseigna de vive voix aux hommes d'alors la parole de vérité avec tant d'exactitude et de sûreté » (ad Ph 3). Polycarpe fut « établi par les apôtres en Asie (*vers* l'Asie ou *pour* l'Asie) comme ἐπίσκοπος dans l'Eglise de Smyrne » (Irénée, *Adv. Haer.*, III, 3, 3).

Si tous les « épiskopes », d'autre part, sont non seulement des présidents de presbytérium mais des successeurs d'apôtres, comme cela, en toute hypothèse, s'est produit finalement au 2e siècle, la fonction d'épiskope, président du presbytérium, comportant dès lors la fonction de successeur d'apôtre, cela ne fait que renforcer la preuve qu'un suc-

3. Cfr Harnack, *Mission*, pp. 330 et 411. — Knopf, *Nachapost. Zeitalter*, p. 51, note, au contraire H. de Genouillac, *L'Eglise chrétienne au temps de saint Ignace d'Antioche*, pp. 199-200.

cesseur d'apôtres, à cette époque, a conscience, tout en incarnant une Eglise locale à laquelle il préside et dont il est le centre d'unité, d'être responsable non pas exclusivement d'un territoire ou d'un peuple, mais d'être une partie d'une collégialité formée par « les évêques établis jusqu'aux extrémités du monde » (Ep 3, 2). L'évêque n'est alors pour une Eglise particulière symbole de son union au Christ et représentant de Jésus-Christ, que dans la mesure où il fait partie de ce grand corps universel des évêques « qui ne font qu'un avec l'esprit de Jésus-Christ » (Ep 3, 2). Et, par lui, la communauté qui se groupe autour de lui participe à l'universalité de l'Eglise. Elle est l'Eglise tout entière présente dans une de ses parties, ce qui est *un* ne pouvant être morcelé : « Partout où paraît l'évêque, que là soit la communauté, de même que partout où est le Christ Jésus, là est l'Eglise universelle » (Smyrn., VIII, 2).

Un évêque n'est qu'un centre de cristallisation de l'apostolicité, et il n'est ambassadeur du Christ que dans la mesure où il est uni étroitement aux autres évêques, car c'est l'ensemble de l'épiscopat « les évêques établis jusqu'aux extrémités du monde qui possèdent l'esprit de Jésus-Christ », comme dit Ignace.

C'est ce sens de la solidarité, de la collégialité épiscopale dans l'Eglise universelle qui explique alors cette émouvante fraternité des évêques accourant d'Ephèse, de Magnésie, de Tralles, pour entourer le vieil évêque de Syrie, à l'annonce de son passage — en captif du Christ — chez le jeune évêque de Smyrne : Polycarpe.

Ce qui fait, en outre, la valeur de ces rencontres épiscopales, c'est que, en la personne de chaque évêque, « c'est l'Eglise tout entière, dont il est le centre, qu'Ignace contemple » (Trall., 1, 1), ce sont les communautés elles-mêmes qui rendent visite à l'évêque martyr (Ep 1, 3; Magn., II).

Par la solidarité épiscopale se réalise la solidarité des Eglises. Elles prennent conscience de leur solidarité, de leur unité. On voit alors les communautés d'Ephèse et de Smyrne se préoccuper de celle de Syrie qui a perdu son évêque et, quand la paix est revenue dans sa chère Eglise d'Antioche, le veil évêque, en route vers la mort, demander à l'évêque de Smyrne d'envoyer là-bas « un courrier de Dieu qui serait chargé d'aller porter en Syrie, pour l'honneur de Dieu, le glorieux témoignage de l'ardente charité » de la communauté de Smyrne. D'autre part, ce n'est pas uniquement pour la communauté d'Antioche dont il est le pasteur qu'Ignace offre sa vie, mais pour celles qui lui sont unies dans la charité, comme l'a manifesté la visite de leur évêque, Ephèse et Smyrne en particulier (cfr Ep 21 ; Smyrn., X, 2 et Pol., VI, 1 : cfr II, 3).

Cette solidarité des évêques et de leurs Eglises qui fait de l'Eglise universelle une collégialité, où la souffrance comme la joie d'un mem-

bre quelconque a sa répercussion dans tout l'ensemble et provoque la « sympathie » de tous, où l'on se visite, où l'on s'écrit, où l'on s'aime, permet à un évêque de s'adresser fraternellement, en toute simplicité, en toute amitié, à la communauté d'un collègue, « non pour donner des ordres comme s'il était un personnage » ainsi que l'écrit Ignace aux Ephésiens (Ep 3), mais en « condisciple de Jésus-Christ », et « parce que la charité ne lui permet pas de garder le silence », « afin de l'exhorter à marcher d'accord avec l'esprit de Dieu », à « n'avoir avec son évêque qu'une seule et même pensée » (Ep 4). Cette spontanéité dans l'amour mutuel, cette manière d'agir vraiment familiale qui fait penser à l'intervention d'un frère dans les affaires de famille de son frère, pour y donner les conseils de l'amitié, nous étonne, nous dont l'esprit juridique et administratif a délimité strictement à chacun sa sphère d'action et d'influence, et qui sommes si jaloux qu'une amitié, jugée intempestive, n'empiète sur notre petit domaine. C'est là pourtant, dans cette familiarité épiscopale, que se manifeste le mieux peut-être, dans l'Eglise de ce deuxième siècle naissant, la solidarité du collège apostolique pour l'évangélisation universelle.

La lettre de « Polycarpe et ses presbytres à l'Eglise de Dieu qui séjourne à Philippes » est un autre témoin de cette correspondance fraternelle entre les Eglises, correspondance provoquée moins par la juridiction que par la charité et la sollicitude de toutes les Eglises, par la conscience de la solidarité des Eglises. Ce n'est pas d'ailleurs de son propre mouvement que Polycarpe écrit aux Philippiens, c'est parce qu'ils l'y ont invité. Et Polycarpe de se référer à l'exemple de l'apôtre Paul, en s'excusant humblement de ne pouvoir atteindre à son autorité :

« Nous ne pouvons, ni moi ni aucun de ma sorte, atteindre à la sagesse du bienheureux et glorieux Paul qui, pendant son séjour au milieu de vous, enseigna de vive voix aux hommes d'alors la parole de vérité avec tant d'exactitude et de sûreté, et qui, après son départ, vous écrivit une lettre : vous n'avez qu'à la relire et à la méditer pour vous affermir dans la foi que vous avez reçue; cette foi est notre mère à tous » (ad Ph 3).

C'est l'amour de cette mère commune qui provoque et inspire la correspondance épiscopale entre les Eglises et qui fait éprouver aux évêques le besoin de communiquer fraternellement entre eux pour s'exhorter mutuellement, ainsi que leurs communautés, à garder l'unité autour de la foi. Ce qui dicte aux évêques ce « souci de toutes les Eglises » et qui élargit l'horizon de leur sollicitude au-delà de leur communauté locale, au-delà du peuple à eux dévolu, c'est l'impulsion de la charité qui leur fait prendre conscience de l'unité du Corps du Christ, dont ils sont *solidairement, collégialement*, les organes essen-

C'est ainsi que se comportait ce Denys « qui — rapporte Eusèbe — occupa le siège épiscopal de l'Eglise de Corinthe. Cet évêque, *non content d'exercer son zèle en Dieu sur ceux qui étaient soumis à son autorité, l'étendait encore, et sans compter, à d'autres pays. Il se rendait très utile à tous par les lettres « catholiques » qu'il composait pour les Eglises.* Parmi ces écrits se trouvent : la lettre adressée aux Lacédémoniens qui est une *catéchèse d'orthodoxie* et qui a pour sujet la paix et l'unité ; la lettre aux Athéniens, où il les convie à *croire et à vivre selon l'Evangile* et où il les blâme de leur négligence... » (*H.E.*, IV, XXIII, 1-2). On nous montre encore, dit Eusèbe, une autre lettre adressée à ceux de Nicomédie, dans laquelle Denys attaque l'hérésie de Marcion, et *défend la règle de la vérité.* Il écrivit encore à l'Eglise de Gortyne, en même temps qu'aux autres Eglises de Crète ; *il loue Philippe, leur évêque,* de ce que son Eglise s'est signalée par un grand nombre d'actions courageuses ; il rappelle que l'on doit se garder de fréquenter les hérétiques. Dans sa lettre à l'Eglise d'Amastris et à celle du Pont, qu'il dit avoir écrite à la prière de Bacchylide et d'Elpiste, il commente les saintes Ecritures et nous apprend que leur évêque s'appelait Palmas ; il donne plusieurs avis sur le mariage et la continence, et engage ses correspondants à recevoir les pécheurs, quelque coupables qu'ils soient, qu'ils aient commis une faute ordinaire ou même le péché d'hérésie.

« A ces lettres il faut ajouter une autre aux habitants de Cnosos, dans laquelle Denys exhorte Pinytos, leur évêque, à ne pas imposer aux frères le lourd fardeau de la chasteté, mais à avoir en vue la faiblesse du grand nombre. Celui-ci répondit en exprimant son admiration et l'accueil favorable qu'il fait à son exhortation ; il engage Denys à distribuer encore à son peuple une alimentation plus solide, dans des écrits plus virils, de peur que, nourri constamment de lait, il ne vieillisse insensiblement dans une longue enfance » (*H.E.*, IV, XXIII, 4-8).

Telle est cette solidarité fraternelle des Evêques dans l'évangélisation, qui crée et maintient l'unité de l'Eglise par une correspondance incessante contrôlant la conformité des vues de chaque évêque avec l'ensemble de l'épiscopat. Tous les évêques « établis jusqu'aux extrémités du monde », comme disait Ignace, s'entretiennent ainsi collégialement « dans l'esprit de Jésus-Christ » (Ignace, *ad. Eph.*, III, 2).

A propos de la lettre des fidèles de Smyrne relatant à l'Eglise de Philomenium (en Phrygie) le martyre de l'évêque Polycarpe, et demandant de faire circuler le récit d'Eglise en Eglise, Mgr Batiffol remarque : « Cette circulation de l'épître partie de Smyrne atteste que la ' confédération inter-ecclésiastique est une réalité concrète '[4]. » Ce

4. *Eglise naissante*, p. 203.

n'est pas de confédération inter-ecclésiastique qu'il s'agit, mais *d'une conscience de la solidarité des Eglises dans la collégialité de l'Episcopat.* On pourrait citer aussi, en marge, l'inscription qu'Abercius, évêque d'Hierapolis, fit graver de son vivant, à l'âge de soixante-douze ans, au début du IIIe siècle : « J'ai vu... la plaine de Syrie, et toutes les villes de Nisibe par-delà l'Euphrate. Partout j'ai eu des collègues... Et la foi partout me conduisait... ».

Bref, comme le résume Irénée, « *cette prédication* que *l'Eglise a reçue...* bien qu'elle soit dispersée dans le monde entier, elle la garde soigneusement comme si elle n'avait qu'une âme et qu'un cœur, et d'un parfait accord elle la prêche, elle l'enseigne, elle la transmet, comme si elle n'avait qu'une seule bouche. Et si les langues, sur la surface du monde, sont différentes, la force de la tradition est une et identique... Et ni le plus puissant en paroles des chefs des Eglises n'enseignera une autre doctrine, ni le plus infirme en parole n'amoindrira cette tradition » (*Adv. Haer.*, I, X, 2).

Et Cyprien de Carthage donnera la formule définitive : « Il n'y a, en effet, entre les évêques qu'une Eglise, qu'une âme et qu'un cœur... il n'y a, de par l'institution du Christ, qu'une Eglise unique répandue en plusieurs membres dans le monde entier, *un épiscopat unique représenté par une multiplicité d'Evêques unis entre eux.* Telle est l'unité de l'Eglise dans la diversité de ses parties partout liées et adhérentes... que l'Eglise, tout entière une, n'est pas en plusieurs morceaux séparés, mais *ne forme qu'un tout dont l'union des évêques est le lien* » qui constitue « *l'assemblage du corps de l'Eglise* » (*Ep.* LXVI, VIII, 3). Car « *l'épiscopat est un et indivisible. La dignité épiscopale est une, et chaque évêque en possède solidairement une parcelle sans division du tout.* Et il n'y a qu'une Eglise qui, par sa fécondité toujours croissante, embrasse une multitude toujours plus ample. » (*De Unit.*, 5).

On ne peut mieux souligner que l'évangélisation est l'œuvre solidaire du corps épiscopal dans son ensemble, et l'on songe au mot de Pie XI aux Evêques, précisément au sujet de l'Evangélisation missionnaire : « Vous êtes tenus, sans que vous puissiez en douter, de vous joindre à Nous, pour partager la tâche et pour nous assister... [5] ».

C'est ce que rappelait encore plus expressément Pie XII aux évêques dans l'Encyclique Fidei Donum :

« A une heure importante de l'expansion de l'Eglise, Nous Nous tournons vers vous, vénérables frères. Que, si dans un organisme mortel, lorsqu'un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui (cfr 1 Co 12, 26), les membres sains prêtant leur secours aux malades, de même dans l'Eglise, chaque membre ne

5. Encycl. *Rerum Ecclesiae,* dans *Actes et Documents missionnaires de Pie XI,* U.M.C., Fasc. I, 49.

vit pas uniquement pour lui, mais il assiste aussi les autres et tous s'aident réciproquement pour leur mutuelle consolation aussi bien que pour un meilleur développement de tout le corps. » Or les évêques ne sont-ils pas, en vérité, « les membres les plus éminents de l'Eglise *universelle,* ceux qui sont reliés à la tête divine de tout le corps par un lien tout particulier et sont de ce fait justement appelés « les premiers membres du Seigneur? » N'est-ce pas d'eux, plus que de tout autre, qu'il faut dire que le Christ, Tête du Corps Mystique, « requiert le secours de ses membres? »...

« Unis par un lien plus étroit tant au Christ qu'à son Vicaire, *vous aimerez, vénérables Frères, prendre votre part, dans un esprit de vive charité, de cette sollicitude de toutes les Eglises* qui pèse sur Nos épaules (cfr 2 Co 11, 28). Vous aimerez, *vous que presse la charité du Christ,* ressentir profondément *avec Nous l'impérieux devoir de propager l'Evangile et de fonder l'Eglise dans le monde entier;* vous aimerez *répandre parmi votre clergé et votre peuple* un esprit de prière et d'entr'aide élargi aux dimensions du Cœur du Christ. « Si tu veux aimer le Christ, disait saint Augustin, étends la charité par toute la terre, car les membres du Christ sont sur la terre entière... » Si chaque évêque n'est *pasteur propre* que de la portion du troupeau confié à ses soins, sa qualité de *légitime successeur des Apôtres par institution divine* le *rend solidairement responsable de la mission apostolique de l'Eglise, selon la parole du Christ à ses apôtres : « sicut misit me Pater, et ego mitto vos »* (Jn 20, 21).

« *Cette mission qui doit embrasser toutes les nations et tous les temps* (cfr Mt 28, 19-20), *n'a pas cessé à la mort des Apôtres; elle dure en la personne de tous les évêques en communion avec le Vicaire de Jésus-Christ.* En eux, qui sont par excellence *les envoyés, les missionnaires du Seigneur,* réside dans sa *plénitude* « la *dignité de l'apostolat,* qui est la première dans l'Eglise », comme l'atteste saint Thomas d'Aquin. Et *c'est de leur cœur que ce feu apostolique, apporté par Jésus sur la terre, doit se communiquer* au cœur de tous Nos fils et y susciter une ardeur nouvelle *pour l'action missionnaire de l'Eglise dans le monde* [6] ».

C'est là qu'apparaît, dans sa lumière vraie, le rôle du successeur de Pierre. Ce n'est pas à lui *seul* qu'est dévolue *l'évangélisation du monde,* mais, selon l'expression de saint Marc et saint Luc : *« à Pierre et à ceux qui sont avec lui. »*

« Cette prédication que l'Eglise a reçue — disait Irénée — bien qu'elle soit dispersée dans le monde entier, elle la garde soigneusement comme si elle n'avait qu'une âme et qu'un cœur, et d'un parfait accord elle la prêche, elle l'enseigne, elle la transmet, comme si elle n'avait qu'une seule bouche » (*Adv. Haer.,* I, x, 2). Et Cyprien ajoutait : « Il n'y a, en effet, entre les évêques qu'une Eglise, qu'une âme et qu'un cœur » (Ep LXVI, VIII, 3).

Bref, l'Eglise est *Agapè,* la manifestation de l'Agapè de Dieu par la proclamation du message de la part de Dieu qui a tellement aimé les hommes qu'Il leur a donné Son Fils unique pour que le pécheur ne meure pas, mais ait la vie éternelle (cfr Jn 3, 16-17).

L'*Agapè* est tellement, pour Ignace d'Antioche, l'atmosphère qui

6. Cfr encyclique *Fidei Donum.*

caractérise une communauté chrétienne, unie autour de son Evêque, image de l'Agapè, que le terme *Agapè* désigne en quelque manière l'Eglise elle-même où se réalise cette *Agapè*. Ainsi lorsque Ignace écrit aux Tralliens : « L'*Agapè* des Smyrniotes et des Ephésiens vous salue. » (Trall., XIII, 1) ; ou aux Philadelphiens et aux Smyrniotes : « L'*Agapè* des frères qui sont à Toas vous salue » (Ph 12, 2 ; Smyrn., XII, 1) ; et aux Romains : « Dans vos prières souvenez-vous de l'Eglise de Syrie qui, depuis mon départ, n'a plus que Dieu pour Pasteur. Elle n'aura d'autre Evêque que Jésus-Christ et votre *Agapè*. » (Rm 9, 1). Bref, une Eglise est essentiellement *Agapè*. Elle n'est une Eglise, non seulement que dans la mesure où elle est unifiée par cette Agapè autour de l'Evêque, mais dans la mesure où elle participe à l'amour qui lie dans l'unité et la solidarité les différentes communautés de l'Eglise universelle. Et l'Eglise de Rome, pour Ignace, est « *l'Eglise qui préside à l'Agapè* (Rm suscript). C'est équivalemment dire qu'*elle préside à l'unité et à la solidarité dont l'Agapè est le lien* [7].

CONCLUSION

La mission d'évangélisation a été confiée par le Christ à l'Agapè de son Eglise (ou mieux à l'Eglise qui est Agapè : « incarnation » de l'Agapè divine).

Or l'Eglise c'est, fondamentalement, « Pierre et ceux qui sont avec lui », autrement dit le collège apostolique dont le noyau primitif est constitué par les Douze auxquels sont adjoints, dans l'espace et le temps, d'autres messagers apostoliques au fur et à mesure de l'extension de l'évangélisation.

La « Tradition » du Christ au sens vivant du terme, la « livraison », si j'ose dire, du Christ, c'est le collège apostolique dans sa totalité qui, à travers tous les temps, et tous les lieux, constitue la succession apostolique en perpétuelle expansion.

La mission propre du collège épiscopal, c'est l'acte d'évangélisation qui consiste essentiellement à *susciter* et assurer les fondements d'une Eglise particulière. Cette Eglise particulière est confiée à un collège d'administrateurs qui la *garde* dans la foi, l'espérance et la charité, par l'administration de la parole et de la liturgie et, par là-même, l'oblige *à rester en état de mission*, en faisant prendre conscience à leur communauté de sa solidarité dans l'évangélisation, de son obligation à être un signe et à ne pas donner, par son attitude, de contre-signes. Peu à peu les membres du collège apostolique, au niveau des successeurs des Apôtres, se sont fixés dans une Eglise territorialement délimitée, comme

7. Cfr notre article : *L'Union des Evêques et l'Evêque de Rome*, dans *Supplément de la Vie Spirituelle*, n° 13, 15 mai 1950, pp. 181-205.

épiskopes (ou évêques) présidents du collège des administrateurs locaux.

C'est le collège de ces administrateurs locaux qui a la charge de l'Eglise. Et l'évêque est lié à cette Eglise locale au titre de Président du collège de ses administrateurs.

Mais en tant que successeur des Apôtres il est essentiellement membre du collège apostolique à qui incombe *solidairement* la propagation de la « Tradition » du Christ, autour de l'un d'eux, successeur de Pierre.

En tant que successeur des Apôtres, en tant que membre du collège apostolique, il représente et incarne localement (soit pour un lieu proprement dit, soit pour un peuple donné) le collège apostolique et la Tradition du Christ confiée solidairement à « Pierre et à ceux qui sont avec lui », afin que cette Tradition, quoique unique, ne soit pas une vérité abstraite, désincarnée, mais réponde efficacement à la mentalité et aux problèmes de chaque région et de chaque peuple. Bref, l'évêque successeur des Apôtres, membre du collège apostolique évangélisateur, n'administre pas à proprement parler l'Eglise locale. Il fait la liaison entre le collège apostolique propagateur et gardien de la Tradition du Christ, d'une part, et le collège des administrateurs de l'Eglise locale, d'autre part, auquel incombe précisément la charge de cette Eglise locale.

Si, par suite des circonstances, les successeurs des Apôtres, membres du collège apostolique, ont fini par devenir pratiquement « présidents » d'une Eglise et d'un presbytérium territorialement circonscrits, on pourrait très bien concevoir des successeurs d'Apôtres, membres du collège apostolique, entourés de prêtres et qui seraient chargés plus spécialement de représenter, d'incarner le collège apostolique et l'évangélisation de la Tradition du Christ dont il est solidairement responsable, non pour un territoire, mais pour un « milieu » donné (monde ouvrier par exemple), et « *chevauchant* » les territoires dévolus à d'autres successeurs apostoliques présidents d'Eglises territoriales. Car les uns et les autres, en tant que membres du collège apostolique, sont *solidairement* responsables de l'évangélisation du monde. Il ne peut donc y avoir *concurrence*, mais *collaboration, interaction,* dans le collège apostolique, qui a charge *en corps* de l'évangélisation.

Si, en tant que président d'une Eglise locale et de son presbytérium, un évêque administre un territoire ; si, par suite des besoins de l'évangélisation, un successeur apostolique a pu et pourrait être responsable d'un peuple, d'un « milieu » moins territorialement circonscrit, avec l'équipe de ses collaborateurs sacerdotaux et laïcs, *essentiellement,* en tant que *successeur apostolique,* l'un comme l'autre n'est pas strictement, exclusivement lié à un territoire ou à un peuple, mais il est mem-

bre du collège apostolique mondial auquel est dévolue *solidairement,* dans la communion avec l'un d'eux, successeur de Pierre, l'évangélisation de toutes les terres, de toutes les nations, de tous les peuples, de tous les milieux.

Bref, si, par suite de circonstances historiques ou sociologiques, d'une vocation ou d'un charisme spécial, un successeur apostolique est évêque de tel diocèse ou de tel milieu, il ne peut ni ne doit se désintéresser de l'évangélisation des diocèses voisins ou lointains, pas plus que de l'évangélisation des milieux plus ou moins mouvants dont l'évangélisation rentre mal dans les délimitations territoriales, pas plus que des territoires non encore constitués en diocèses parmi les nations païennes.

En tant que successeur apostolique, membre du collège apostolique universel, tout évêque doit, dans la communion au successeur de Pierre, se sentir *solidairement* évêque des diocèses dévolus à la sollicitude de ses collègues dans l'épiscopat, comme des milieux déchristianisés ou non encore christianisés, comme des peuples à évangéliser. L'évêque d'un diocèse riche en foi et en clergé devrait, en particulier, au titre de membre du collège apostolique chargé de l'évangélisation, *être celui qui oblige l'administration de l'Eglise locale à prendre conscience de son devoir missionnaire, à demeurer en état permanent de mission,* non seulement dans les limites du territoire ou du peuple à elle confié, mais à fournir aux autres membres du collège apostolique, — qu'ils soient évêques de diocèses peu chrétiens et pauvres en clergé ou responsables de la mission au sein d'un milieu ouvrier, par exemple, ou au cœur de territoires encore païens, — les moyens et les collaborateurs qui leur sont nécessaires pour l'évangélisation. C'est là, pour l'évêque, un devoir strict, *son devoir de membre du collège apostolique évangélisateur.* Trop longtemps l'évêque s'est considéré et a agi comme un simple président d'une Eglise et de son clergé local. Certes, il ne réduisait pas son rôle à celui de bon administrateur de cette Eglise territoriale — il se savait responsable de la poursuite de l'évangélisation dans son diocèse — mais il oubliait pratiquement que sa fonction essentielle de successeur apostolique faisait de lui le membre d'un collège *solidairement* responsable de l'évangélisation de l'*univers entier* comme l'ont rappelé aux évêques Pie XI et Pie XII.

Le geste de Sa Sainteté Jean XXIII, invitant tous ses vénérables Frères en épiscopat à se réunir autour de lui en concile œcuménique, sera sans doute pour l'épiscopat l'occasion providentielle de se sentir moins une juxtaposition d'administrateurs locaux et davantage un collège solidairement responsable de l'évangélisation du monde entier, dans l'intercommunion collégiale autour de l'un d'eux, successeur de Pierre.

*Paris VIIe* Jean COLSON.